



# Compte rendu de Médiation d'initiative citoyenne

**Interpellation concernée : « Manque de moyens à l'école Malherbe »**  
*Synthèse du 28/03/2022 - Document relu et validé par l'ensemble des participant-es à la médiation.*

## Rappel du contexte de la médiation

Rappel de l'interpellation initiale déposée le 19/11/2021 :

### Manque de moyens à l'école Malherbe

Nous déplorons :

- un **manque d'ATSEM en maternelle** depuis plusieurs années (particularité des 2 sites de maternelles engendrant plus de difficultés),
- une **baisse des moyens alloués par la Ville** en sport et musique,
- des **grandes difficultés à financer de nouveaux projets** notamment via les subventions de la Ville,
- des **demandes de travaux réitérées chaque année et qui n'aboutissent pas malgré le degré élevé d'urgence** (les cours par exemple),
- **des animateurs du périscolaire souvent dépassés par le manque de moyens...**

Et en parallèle (et en toute logique), les témoignages des difficultés rencontrées par l'équipe pédagogique se multiplient d'année en année, que ce soit sur la question des difficultés d'apprentissages, sur l'augmentation du nombre d'élèves à besoins spécifiques, sur les problématiques de comportements de certains élèves, sur les besoins d'accompagnements des parents etc. dans un quartier dont on sait qu'une partie de plus en plus importante de la population vit des situations de grande précarité et de difficultés multiples, que la crise actuelle n'a très certainement pas arrangé. Les nombreuses grèves obligeant l'école à fermer régulièrement en témoignent.

Pour toutes ses raisons et parce qu'il semble que nous sommes une école en veille active et nous nous sentons pourtant complètement abandonnés, **nous interpellons la mairie de Grenoble et demandons que des moyens à la hauteur des besoins de notre école soient enfin mis en place.**

Le comité de parents de l'école Malherbe.

## Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Le présent compte-rendu est réalisé au terme du processus, et publié en ligne sur la page de suivi de l'interpellation concernée.

## Calendrier des rencontres

- Première réunion de médiation le 7/01/2021
- Seconde réunion de médiation le 18/03/2022.

## Référent-es pour la ville de Grenoble :

- Christine Garnier, élue adjointe Ecoles
- Isabelle Peters, maire-adjointe du secteur 5
- Thierry Chastagner, conseiller municipal délégué Végétalisation, Sécurité civile, quartier de l'école Malherbe
- Henri Hamelin, directeur de l'Education et de la jeunesse
- Christel Annequin, cheffe de service territoire éducation 2-5

## Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- Laure Bonnel, initiatrice de l'interpellation, parent d'élève école Malherbe
- Mathilde Lagabrielle, co-initiatrice de l'interpellation, parent d'élève école Malherbe
- Emilie Bahba Le Canu, présidente du comité de parents de l'école Malherbe
- Mégane Jourdan, parent d'élève et enseignante de maternelle (seulement le 18/03)

Animation : Antoine Gonthier, chargé de mission démocratie locale.

# **Synthèse de la médiation**

Présentation de l'interpellation par les porteurs (cf texte en page 1).

Introduction de la ville en début de médiation : la Ville rappelle que son action est guidée par des principes d'intérêt général : les besoins de l'école Malherbe doivent dans ce contexte être mis en relation avec les besoins des autres écoles, pour déterminer des critères objectifs permettant une attribution juste des efforts de la municipalité auprès de l'ensemble des écoles.

## **Sujet 1 : présence et organisation des ATSEM dans l'école**

Demande 1 : le comité de parents demande une couverture de 100% d'Atsem sur la totalité des classes de maternelles de l'école Malherbe. Aujourd'hui, il manque 32% d'ETP pour parvenir à ce résultat.

### Réponse de la ville :

- La Ville va continuer à fonctionner à moyens constants concernant la masse salariale des ATSEMS au niveau global : pas de création de nouveau poste prévue, dans un contexte de pression générale sur la dépense publique.
- Cependant, la ville travaille à considérer l'école Malherbe comme une école « assimilée REP » du fait du profil social du public concerné, ce qui signifie un effort supplémentaire de la ville concernant notamment la couverture d'ATSEM et les ETAPS (cf points suivants) (réponse définitive d'ici fin mai sur ce point)
- L'école Malherbe va donc être priorisée pour la rentrée 2022 pour permettre 100% de couverture en ATSEM des classes maternelles. (confirmation au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2022).
- A partir de septembre 2022, les écoles devraient disposer d'agent-es référent-es pour les ATSEM (direction de l'accueil périscolaire, cf sujet sur le temps périscolaire, confirmation fin mai 2022).
- Pour la période d'avril à juillet 2022, la ville propose de faire un point avec la correspondante vie scolaire concernée et la direction de l'école, pour discuter de la fin de l'année scolaire, et répartir au mieux les ATSEM en priorité dans les classes de petites et moyennes sections. (rdv avant les vacances d'avril).

## **Demande 2 : Suppression du délai de carence de 5 jours pour le remplacement des ATSEM absentes**

Explication ville : Ce délai est simplement un garde-fou permettant de tout faire pour trouver un remplacement en 5 jours maximum, et non un délai fixe qui ralentirait les remplacements. Si un remplacement est trouvé avant les 5 jours et que l'école concernée le valide, il est immédiatement déployé.

## **Sujet 2 : Temps périscolaire**

**Demande 1 : Augmentation des effectifs d'animateurs-trices périscolaires**, notamment en période de covid du fait de la surcharge occasionnée par le respect des protocoles sanitaires renforcés.

### Réponse de la ville :

- un projet important de réorganisation du périscolaire est en cours d'élaboration au sein de la ville de Grenoble. Il permettra de créer sur le groupe scolaire Malherbe deux nouveaux postes : un poste de direction de l'accueil périscolaire à temps plein, référent global pour la maternelle ; un poste de direction adjointe, référent pour l'élémentaire, à temps plein également. (confirmation définitive avant fin juin 2022).
- Concernant la période covid, pas d'augmentation d'effectifs, la ville ayant déjà bien du mal à maintenir un effectif complet du fait d'un nombre faible de candidat-es. Discussion autour des causes possibles : précarité de la fonction, désaveu des

fonctions face au public depuis le début de la crise covid, moindre attractivité de ces postes pour les étudiant-es.

**Demande 2 : Amélioration de la communication et de la coordination entre les équipes périscolaires / scolaires / parents de l'école Malherbe.** Demandes précises :

- Information systématique des animateurs-trices périscolaires référent-es en début d'année sur les montants et conditions d'obtention des subventions attribuées aux projets périscolaires de l'école, information partagée également avec le comité de parents.
- une réunion de rentrée pour que l'équipe pédagogique du périscolaire se présente aux parents,
- la présence des référents périscolaires aux conseils d'école
- la tenue d'un conseil périscolaire en élémentaire et en maternelle, chaque année.

Réponse ville :

- L'information sur les crédits est déjà communiquée aux animateurs-trices référent-es en début d'année civile (les crédits sont décidés par année civile). Pour l'année 2022, les animateurs-trices référent-es ont reçu toutes les informations en février. Les associations de parents peuvent demander ces informations aux animateurs-trices référent-es/ relais ;
- Une réunion de rentrée aura lieu à partir de la rentrée 2022 pour présenter l'équipe du périscolaire et son projet pédagogique aux parents ;
- Dans le cadre du nouveau projet d'organisation qui devrait être mis en œuvre en septembre 2022, les directeurs-trices de l'accueil périscolaire devraient être présent-es lors des conseils d'école ;
- De même, l'organisation d'un conseil du périscolaire (qui devrait réunir élémentaire et maternelle) aura bien lieu au premier trimestre de chaque année scolaire et sera également facilité par cette nouvelle organisation ;
- Pour cette année 2021-2022, un conseil périscolaire maternelle / élémentaire va être proposé avant les vacances de printemps en avril à l'école Malherbe.

**Sujet 3 : projet d'achat de vélos**

**Demande : un budget supplémentaire pour permettre l'achat de vélos pour la maternelle Gérard Philippe.** Ce projet a été refusé dans le cadre de l'appel à projets « Climat Scolaire » suite à des critères qui ont semble-t-il changé.

Réponse ville :

- L'appel à projets mentionné doit permettre de financer des projets pédagogiques, ce sont des subventions de fonctionnement. C'est pour cela que le projet d'investissement dans des vélos pour la maternelle a été refusé cette année.
- La Ville ne va pas octroyer un budget supplémentaire spécifique pour cette action, mais conseille l'utilisation d'une partie de la subvention déjà attribuée à la coopérative scolaire de l'école Malherbe
- Rappel des crédits dont disposent de façon générale les écoles de la Ville :
  - Une dotation calculée sur la base des effectifs scolaires et du nombre de classes

- Une subvention versée sur la coopérative scolaire et composée d'un forfait auquel s'ajoute des modulations liées à l'effectif scolaire, à la présence de classes UP2A, ULIS....

Pour le groupe scolaire Malherbe en 2022 :

- La dotation est de 16 297 €
- La subvention est de 5 769 €

- Subventions sur projets pour les écoles qui se manifestent (40 à 50k€ par an pour l'ensemble des écoles Ville)

#### **Sujet 4 : Heures de musique**

**Demande : augmentation des heures de musique attribuées à l'école, qui auraient diminuées ces dernières années (passage de 9h à 7h).**

Réponse ville :

- La dotation horaire est calculée sur le nombre de classes de cycle 2, d'où une variation possible selon les années. Actuellement la dotation est stable avec 7 heures pour 6 classes de cycle 2 + la classe « UP2A ». A Malherbe, ces heures ont été lissées (choix de la direction) pour que chaque classe puisse bénéficier d'interventions musique, y compris les classes de cycle 3, ce qui diminue la dotation de chaque classe à 40mn.
- Explication possible du sentiment de perte : une apprentie accompagnait l'intervenante dans les classes pendant 2 ans, ce qui n'est pas le cas actuellement.

#### **Sujet 5 : Heures de sports (ETAPS)**

**Demande : le comité de parents demande que toutes les périodes scolaires soient concernées par des intervenant-es ETAPS pour l'EPS, du fait d'un fort besoin du public de l'école, permettant d'apaiser des tensions souvent présentes entre élèves notamment.**

Réponse ville :

- Une priorisation sur l'école Malherbe est travaillée en vue de la rentrée de septembre 2022, visant à proposer des intervenant-es ETAPS pour l'ensemble des périodes de l'année scolaire. En effet, la ville assure des moyens supplémentaires en termes d'ETAPS pour les écoles qu'elle choisit d'assimiler en REP en fonction de la situation sociale des familles (confirmation d'ici fin mai).

#### **Sujet 6 : Réfection de la cour d'école**

**Demande : réfection de la cour de l'école afin de la sécuriser.** En effet, de multiples accidents ont lieu tous les ans à cause des nombreux trous dans le bitume. Proposition d'intervenir sous la forme d'un chantier ouvert au public pour impliquer les habitant-es.

Réponse ville :

- A moyen terme : une stratégie d'ensemble concernant les réfections de cours d'écoles est en cours d'élaboration au sein de la ville de Grenoble. Pour l'instant la réfection de la cour de l'école Malherbe n'est pas prévue. Jusqu'à 2023 compris, d'autres cours ont été prioritaires, du fait de plus fortes dégradations.

- A court terme : un diagnostic va être réalisé sur place d'ici fin avril (service immobilier) sur les points chauds, autour des arbres notamment.  
→ Mme Annequin tient le comité de parents informé du résultat du diagnostic, et de la possibilité ou non d'un chantier ouvert au public sur ce point (avant fin mai).

### **Sujet 7 évoqué en fin de réunion : Amiante**

Le comité de parents transmet les inquiétudes d'une enseignante au sujet de l'amiante dans une des classes.

#### Réponse ville :

- La question va être relayée aux services concernés. → Mme Annequin revient sur ce point vers le comité de parents et l'enseignante concernée (avant la fin de l'année scolaire).

## **Suites**

La médiation arrivant à son terme, les échanges vont se poursuivre directement entre Mme Annequin et le comité de parents d'élèves de Malherbe concernant le suivi des points discutés au cours de cette médiation.